



**Arrêté d'attribution de subvention aide à la création et à la  
reprise d'activités  
commerciales, artisanales ou prestations de services**

-----

**Le Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,**

Vu l'avenant à la convention de partenariat en date du 19 septembre 2022 relatif à la participation de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au financement des aides et régimes d'aides de la Région Hauts-de-France,

Vu la délibération du Conseil de Communauté DC\_2023\_102 en date du 18 décembre 2023 portant attributions de subventions aux entreprises : aides à la création/reprise et aide au développement.

**ARRETE**

**Article 1** : Une subvention de 3 612 € est accordée à Mme Louise QUETIER, Institut LOU, 22 Rue Cambrésienne 59440 AVESNES SUR HELPE, dont le siège social est situé au 29 chemin des Ardennes 59440 DOMPIERRE, pour la création d'un salon d'esthétique, dans le cadre des aides à la création d'entreprise.

**Article 2** : La subvention sera versée sur présentation des factures acquittées justifiant la réalisation effective des investissements réalisés par l'entreprise.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services de la 3 CA, ou son représentant, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera notifié à Mme QUETIER Louise.

Le Président,

-certifie sur sa représentativité le caractère exécutoire de cet arrêté  
-confirme que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par écrit de pourvoi devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Président,  
Nicolas DOSEN

*Envoyé en préfecture le 16/01/2024*

*Reçu en préfecture le 16/01/2024*

*Publié le 19/01/2024*

*Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20240116-AR\_2024\_005-AR*